



Table ronde-débat - Perspectives : La bibliothèque numérique et ses professionnels demain : Qui ? Quoi ? Pourquoi ? Comment ? Où ?

Animée par **David Aymonin**, bibliothèque de l'UNC

Au cours de l'échange entre les professionnels, nous avons essayé d'écrire ensemble un scénario plausible et réalisable à court terme, sur l'entrée du numérique dans toutes les bibliothèques de Nouvelle-Calédonie.

Parmi les questions qui ont guidé la réflexion : nouvelles ressources, nouveaux supports, pour quels nouveaux usages ? (et réciproquement). Quels impacts sur le fonctionnement des bibliothèques : espaces, matériels, organisation du travail, technicités, évolution des catalogues et du catalogage (norme RDA). Quels besoins de formation ?

1. A la recherche des appuis et financements

Partant du principe que pour réaliser la "bibliothèque numérique calédonienne" l'appui des pouvoirs publics et des institutions est indispensable, quels décideurs sont susceptibles de répondre aux sollicitations et qui pensez-vous qu'il faille aller voir pour obtenir les moyens de nos ambitions, dans le monde de l'enseignement secondaire et supérieur, dans les centres de documentation de l'administration, et dans l'univers de la lecture publique ?

La situation varie selon les institutions concernées :

Bibliothèques publiques (*Christophe Augias, Bibliothèque Bernheim*) : En NC, l'imbrication de divers niveaux administratifs rend les choses complexes malgré la faible étendue du Pays. Ce sont les Provinces qui ont la compétence dans le domaine culturel et de la lecture publique, et donc qui financent. La bibliothèque Bernheim est placée sous la tutelle du Gouvernement, mais a une mission étendue à l'échelle du Pays (animation du réseau de lecture publique et dépôt légal des livres imprimés).

Le Gouvernement a la charge de préparer les délibérations et les projets de loi de Pays, qui sont ensuite adoptés par le Congrès. Les professionnels pourraient proposer un projet de loi de Pays, par exemple sur le dépôt légal des livres papier et numériques, les images animées et l'Internet.

Comment éviter la concurrence si chaque institution (ADCK, Bernheim, Archives, ...) présente des demandes d'aide ? (*Mark Perkins, Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie*)

C. Augias : Il semble important de nous présenter ensemble au sein d'une structure de concertation et de partage représentant nos divers organismes. Il est nécessaire de ne pas acheter ni produire en double l'information numérique (périodiques, livres, musique, audio-visuel...).

La coordination entre nos institutions existe de longue date (cf. l'atelier sur la numérisation des fonds d'archives et patrimoniaux). Cette cellule a commencé à exister assez concrètement dans le cadre de la réflexion commune sur le centre de documentation du Congrès en cours de mise en place. Le Congrès serait prêt à soutenir des projets communs proposés par cette cellule. C'est un bon point de départ pour obtenir ensuite des soutiens du Gouvernement et des Provinces.

Archives (*Christophe Dervieux, Service des Archives de la Nouvelle-Calédonie*): En matière d'archivage, les services du Gouvernement de la NC et, par une convention, ceux de l'Etat, versent leurs archives aux Archives de la NC. Cependant, les Provinces et les communes sont « autonomes » et ne sont pas tenues d'y verser leurs fonds, bien qu'elles suivent plus ou moins les directives des Archives nationales, auxquelles sont soumis les services de l'Etat.

Pour les archives privées, il existe deux modalités : les dépôts d'archives - le producteur de documents reste propriétaire des données et des droits d'accès, c'est le cas pour la SLN par exemple, - ou les dons d'archives privées (papier, vidéo, ...) et dans ce cas il y a transfert de propriété.

La numérisation est envisageable assez simplement. Les Archives NC sont déjà engagées dans cette démarche.

En termes de moyens et d'appuis : les Archives de France apportent conseils et analyses (laboratoire). L'Etat peut apporter des appuis financiers pour les constructions (40% du financement de la seconde tour du bâtiment des Archives NC). Les Archives NC sont aussi éligibles aux aides allouées à la culture en France, et aux aides du Gouvernement en NC.

CDP-NC/SCEREN (*Sabine Ollivier, CDP-NC*) : Depuis le 1^{er} janvier 2012, le CDP a été transféré à la NC, dans le cadre du transfert de compétences. Auparavant, 70% de son budget étaient attribués par l'Etat, 30% venant de l'autofinancement ou d'autres sources. Ce même budget sera maintenant à trouver auprès de 3 interlocuteurs, notamment s'il s'agit de financer les projets de numérisation : Gouvernement NC, Vice-rectorat et Direction de l'Enseignement de la NC.

Les éditions du CDP représentent près de 300 publications. La numérisation ou l'édition numérique de ces publications sont à l'étude. Le CDP-NC s'est lancé dans l'édition numérique et a dû chercher à contourner ou résoudre plusieurs problèmes.

Quelques exemples :

- Cahiers d'activités en mathématiques pour le CP. Papier et électronique. Edition des carnets de l'enseignant et fiches pédagogiques mis à disposition gratuitement sur le web ;
- Création pour les classes de 6-5e et 4-3e de manuels numériques ;
- Numérisation des dossiers de diapositives pour remplacer les diapos traditionnelles.

*Problème : **droits / autorisations des auteurs-contributeurs / droit des images.***

- La librairie du CDP-NC souhaitait vendre en ligne les produits du CDP.

*Problème : **accepter les règlements par carte bancaire en ligne - et réciproquement pouvoir payer par carte bancaire (NDLR : c'est maintenant possible pour les administrations)***

Appartenant au réseau SCEREN, le CDP-NC bénéficie pour l'instant des campagnes de numérisation des éditions SCEREN : toutes les ressources pédagogiques numérisées et numériques pour les enseignements (dépôt légal numérique et papier au CNDP Poitiers pour 32 centres métropolitains et d'Outre-mer). Nous sommes au début d'une grande campagne de numérisation des fonds du CNDP.

Le mécénat ou le sponsoring pourraient-ils permettre d'obtenir les moyens nécessaires ou supplémentaires ? (*Cristina Chambrial, Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie*)

Manuel Castejon, Médiathèque de l'ADCK, et C. Augias : Le mécénat culturel est un vœu pieux, les exemples sont encore rares. Actuellement le mécénat (don gratuit) évolue vers le sponsoring (retour d'image ou intérêt fiscal).

La Maison du Livre a laborieusement obtenu un accord avec le groupement Le Centre. Elle est également soutenue par Xstrata pour la librairie itinérante. Le Théâtre de l'île est soutenu par un partenaire, du fait de relations très étroites entre personnes.

Xstrata a signé une convention avec l'ADCK pour des spectacles. Dans ce cadre, la médiathèque pourra également acquérir des collections anciennes. Le Musée de NC a aussi bénéficié de cette manne.

Isabelle Gasser, IRD : En NC, l'*ŒIL* <http://www.oeil.nc/> est largement sponsorisé par *Vale Inco* et la Province sud.

A Koné, "*Le syndrome de l'autruche*", spectacle monté en 2012 a été soutenu par KNS.

Contacts utiles :

- Xstrata : Gilbert Bladinières, conseiller spécial culture et éducation.
- L'ADAMIC , association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial.
Tél. 96 09 13 - org.adamic@gmail.com

Enseignement secondaire/CDI (*Mathilde Fouchard, CDI de Koutio, chargée de mission documentation au Vice-rectorat*) :

1 - Les professeurs documentalistes sont isolés : en l'absence de politique à l'échelle du Pays, la première démarche est de monter des projets seul ou avec des collègues, qui remontent par la voie hiérarchique jusqu'au Vice-rectorat. Par exemple : achat de tablettes numériques dans un collège.

2 - Le transfert de compétences a généré un flou : à qui s'adresser ? Le VR ? La Province? Qui est chargé de la coordination des projets ?

>> *D. Aymonin* : mais **l'Education dite nationale** n'a-t-elle pas un autre niveau de coordination et de décision plus poussé ? Relevant moins de volontés individuelles ?

>> *Mathilde Fouchard* : Nous trouvons des soutiens pour des projets d'équipement, par exemple l'équipement d'un CDI en matériel numérique, mais pas autre chose pour l'instant.

>> *Elsa Le Hellec-Morel, professeur documentaliste à Poindimié* : La Province nord aide pour l'achat de matériel mais ne met pas de personnel technique à disposition. Dès lors le problème reste récurrent : qui assure la gestion du réseau informatique au quotidien ? Le problème du manque de soutien technique informatique dans les collèges et lycées est encore loin d'être résolu.

>> *Françoise Garnot, APIDOC* : Nous attendions M. Georges Wapae, chef de projet pour l'école numérique (cellule de l'économie numérique du Gouvernement de la NC, créée en 2011) mais sa prise de fonction est récente.

>> *Isabelle Prat, DTSI Gouvernement NC* : Les porteurs de projets numériques peuvent le rencontrer et solliciter son appui, car dès 2013 une politique devrait voir le jour.

Enseignement supérieur (*D. Aymonin*) : En NC, nous n'avons pas de soucis particuliers. Il n'y a qu'une seule université, membre des réseaux professionnels métropolitains (consortium Couperin, association des Directeurs de BU) et usager de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement supérieur. Par ailleurs, une coordination locale se met en place grâce au Pôle de Recherche, d'Enseignement Supérieur et d'Innovation Calédonien (PRESICA), qui regroupe les organismes de recherche œuvrant en NC. La documentation universitaire numérique est à considérer comme en pointe en France. Couperin, Projet ISTEEX, licences nationales, permettent de disposer d'offres en revues, bases de données, livres et documents numériques dans toutes les disciplines et répondent aux besoins de l'enseignement et de la recherche. Conséquences directes en NC : l'offre et la coordination entre organismes de recherche (y compris maintenant les médecins hospitaliers) permettent un bon accès à la documentation de recherche.

>> *I. Gasser* : Les financements des achats sont corrects, par contre les moyens humains sont trop justes.

CONCLUSION et plan d'action

Actuellement encore trop peu d'aides financières et de moyens disponibles localement.

>> LES SOLUTIONS SONT A TROUVER PAR LES PROFESSIONNELS EUX-MEMES au sein de leur communauté locale, mais aussi métropolitaine et nationale, à divers échelons administratifs et exécutifs.

Pour l'enseignement secondaire, la prise de contact avec le chargé de l'Ecole numérique est une action prioritaire à mener pour exposer nos besoins et demander des moyens matériels et humains.

2. A la recherche de la documentation numérique. Comment l'acheter et la rendre disponible dans nos établissements ?

D. Aymonin résume les problématiques sur cette question, au nombre de deux selon lui :

- Mes usagers ont plus que moi : les particuliers disposent aujourd'hui d'un accès plus facile aux livres et revues numériques que les bibliothèques publiques.

- Il n'est plus possible et cela ne sert à rien d'acheter seul les ressources numériques. Car le modèle économique pour les institutions clientes prévoit souvent des tarifs calculés pour des milliers d'utilisateurs, des milliers de livres ou des bouquets de dizaines voire centaines de revues. Il faut s'associer, car à l'échelle de la NC cela permet d'atteindre une taille critique pour entrer dans les seuils que l'éditeur connaît (2000, 5000, 10000 usagers, ...) et pour lesquels il peut faire une offre tarifaire réaliste.

Enseignement secondaire (*M. Fouchard*) :

Une idée vient de germer : si l'on considère que les CDI sont équipés au niveau informatique, et en faisant l'hypothèse que leur réseau informatique fonctionne bien, et puisque le CDP est moteur en matière de prestations documentaires et de développement de l'information numérique en NC, il faudrait envisager une prise d'abonnements par le CDP à des bouquets de revues, documentaires, fictions, négociés à l'échelle du Pays ! Les CDI seraient les points d'accès à ces ressources consultables par leurs publics.

>> *C. Chambrial* : Cela ressemble à ce que font les BDP en métropole qui achètent à leur niveau et servent leurs petites bibliothèques sur tout un département.

Musée NC (*Marthe Toulangui, Musée NC*) :

Le musée de la NC a pris un abonnement à la Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ce qui lui permet d'accéder aux ressources documentaires numériques dont il a besoin.

Lecture publique (*C. Augias*) :

Nous sommes face à un paradoxe et un enjeu : il nous faut maintenir les achats papier et ajouter à cela les ressources numériques. Pour les achats de ressources documentaires numériques, adhérer au consortium CAREL, qui est devenu association en début d'année, serait souhaitable, mais il nous faudrait désigner un ou des représentants des bibliothèques de la NC pour participer aux négociations et exprimer nos besoins spécifiques.

D. Aymonin : Une association professionnelle comme l'APIDOC pourrait-elle jouer ce rôle et représenter la NC dans CAREL ou d'autres consortia ?

>> *I. Gasser* : Oui à condition que **les tutelles accordent des heures sur le temps de travail consacrées à l'action collaborative et associative.**

D. Aymonin rappelle l'exemple du modèle Couperin : les responsables de bibliothèques universitaires assument sur leur temps de travail les tâches de négociation et de dialogue avec les éditeurs en vue d'arriver à des accords tarifaires valables pour tous les partenaires (100 BU, et les grands organismes de recherche). C'est un principe acquis : l'engagement dans Couperin de chacun = du temps pris pour servir la communauté. La complexité administrative de la NC rend les choses un peu plus lourdes, mais ces questions sont bien connues des consortia et peuvent être résolues.

CONCLUSION et plan d'action

>> **Il faut s'associer, changer d'échelle pour permettre de faire des achats collectifs en lecture publique et dans l'enseignement secondaire**, au sein d'une structure représentative qui pourrait être l'APIDOC. Car il n'est pas utile ni nécessaire de créer une nouvelle structure en NC. La représentation ainsi constituée devrait s'approcher des consortia existant en métropole.

Pour les CDI de collèges et lycées, le CDP-NC pourrait assumer le rôle d'acheteur et de représentation des CDI au sein de cette structure.

3. Le numérique en bibliothèque pose-t-il des questions techniques et matérielles particulières dans le contexte de la NC ?

Faut-il/peut-on prévoir un équipement informatique des bibliothèques publiques à proposer en prêt ? Ou les lecteurs sont-ils équipés et en demande d'accès à des ressources numériques à l'intérieur de nos établissements, via les réseaux ?

Plusieurs personnes prennent la parole, pour dresser un tableau cohérent mais assez alarmant :

- Le musée de la NC est passé sur un SIGB open source, PMB : autoformation, auto paramétrage, cercle d'utilisateurs. Le soutien par la DTSI est malheureusement parfois difficile à obtenir.
- Problèmes de verrouillage sécurité des réseaux informatiques (*Jocelyne Le Roy, Médiathèque de Rivière-Salée*) par le service informatique, car dans leur représentation mentale, les DTSI pensent que les NTI risquent de leur apporter plus de problèmes.
- Idem à la Province sud, au Gouvernement, et en Province nord ! Il faut demander des autorisations aux services informatiques pour consulter certains sites professionnels. Le réseau informatique administratif est le plus souvent confondu avec le réseau public et donc très verrouillé.
- Il n'est pas aisé d'obtenir l'intervention d'un personnel technique en cas de pépin (*Sophia Lee, Province sud*).
- Dans la plupart des services, le centre de ressources documentaires est considéré comme un service administratif et les délais de réponse aux demandes d'interventions techniques et informatiques sont longs. Mais c'est logique, car au Gouvernement par exemple, seulement 3 services utilisent PMB. La DTSI a bien répondu à nos demandes mais nous sommes très peu nombreux, donc pas prioritaires et nous ne sommes pas vus comme ayant un métier spécifique (*Nancy Cevaer, Conseil économique et social*).

- Les services innovants ne sont pas toujours compris : scan et diffusion numérique de la revue de presse et de dossiers documentaires, et l'informaticien a demandé de supprimer les "gros documents" car les disques durs étaient saturés (*Laurence Idoux, IFPSSNC*).

CONCLUSION et plan d'action

>> Nous devons expliquer nos attentes et sensibiliser nos services informatiques afin de leur présenter les nouveaux impératifs techniques des bibliothèques, les outils dont nous avons besoin, les droits d'accès nécessaires, etc.

Des actions collectives (journées d'information APIDOC ou via l'Observatoire du Numérique par exemple) ou individuelles sont nécessaires.

4. La formation : Utiliser de nouveaux outils, solliciter des prestataires nouveaux sur des compétences nouvelles, comprendre les nouveaux usages : la formation est indispensable. Mais l'offre de formation existe-t-elle et quels sont les freins actuels ressentis par les professionnels ?

D. Aymonin demande : Qui a suivi une formation utile ces 5 dernières années sur l'adoption du numérique mis en ligne ou produit ? Quels sont les freins à la formation que vous ressentez dans vos institutions ?

Plusieurs personnes témoignent :

- L'Office de développement de la cyberculture, en Province nord forme les associations et pourrait élargir son offre aux documentalistes pour l'accès au numérique et à ses usages. contacter Damien Listre, 47 50 22, odcyberculture@gmail.com
- Le manque d'offre locale peut être un frein, mais on constate aussi que nos décideurs ne voient pas bien l'intérêt des formations et s'effraient des coûts affichés, sans percevoir les effets bénéfiques.
- Le projet de service autour du numérique dans nos bibliothèques n'est pas encore établi, donc les formations des agents peuvent tomber à plat (*C. Augias*).
- Les DTSI n'ont pas de compétences ni d'offres de formation aux technologies et aux logiciels propres à nos métiers, et il faut s'auto former, lire les documentations en ligne, dialoguer entre utilisateurs (*M. Toulangui*).
- *Honoré Diemene, Chargé de développement culturel, Mairie de Voh* : a suivi une formation cadre avenir en métropole sur l'archivage et l'information numérique. Pas de place établie au retour, il se retrouve occupé à diverses fonctions culturelles mais pas dans ce secteur. Donc il serait souhaitable de mieux lier la formation avec les enjeux et les objectifs des institutions. On constate régulièrement que les projets d'équipements culturels n'envisagent pas suffisamment les frais de fonctionnement liés aux activités attendues. Les maîtres d'œuvre se focalisent trop sur le matériel et l'investissement.
- *D. Aymonin* remarque que dans la salle de nombreuses personnes ont suivi des formations récemment. Il y aurait donc un réel vivier de compétences en NC, qui pourrait permettre de créer une offre de formation dans nos domaines.
- *S. Lee* : C'est bientôt le temps des entretiens annuels d'évaluation : faites des propositions de formation, présentez des devis, à force nous serons entendus !

CONCLUSION et plan d'action

>> Les professionnels des bibliothèques ont besoin de formation pour développer leurs compétences techniques et informatiques.

Afin que les décideurs puissent adopter et soutenir les besoins des professionnels, il convient au préalable de les formaliser : mettre en place les organisations représentatives et actives (consortium local, association professionnelle) et proposer des projets concrets (coopération et projets de service) y compris dans le volet formation.

Pour ce qui est de l'offre de formation, il y a des compétences dans le Pays ! Même si tous les collègues ne se sentent pas l'âme de pédagogues, il est possible pour l'association professionnelle de lancer des appels d'offre pour trouver les formateurs locaux.

En résumé

Qui ? Les professionnels de la documentation de NC

Quoi ? Organiser l'achat et la production de ressources numériques :

- par la numérisation et l'archivage numérique des "trésors et productions de la NC" : données patrimoniales, publications, archives, sites web, audiovisuel,
- par l'achat sous forme numérique et la mise à disposition du public calédonien, des publications numériques produites ou acquises (patrimoniales, les périodiques, les livres numériques, etc.).

Pourquoi ?

- sauvegarder les connaissances, les informations propres à la Nouvelle-Calédonie sur un autre support que le papier et aussi conserver toutes les productions numériques calédoniennes (web, etc.),
- s'adapter à la demande croissante des usagers qui veulent accéder aux documents numériques depuis chez eux et dans les bibliothèques, centres de doc, etc.

Comment ?

- s'associer, se regrouper pour négocier les contrats (achat collectif). Créer un consortium à la manière des BDP pour la lecture publique,
- développer les compétences,
- sensibiliser les services informatiques et les décideurs aux enjeux et à nos besoins.

Et ceci par une action collective menée dans une structure représentative de nos métiers, du type association professionnelle, avec son corollaire : que l'engagement dans cette structure soit reconnu par les employeurs.